

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 décembre 2020

DCM N° 20-12-17-6

Objet : Convention de partenariat avec le groupe MGEN pour la réalisation d'une aire de fitness.

Rapporteur: Mme AGAMENNONE,

La Ville de Metz, dans le cadre de sa politique sportive, attache une importance toute particulière au développement de la pratique pour tous des disciplines sportives. Dans cet objectif, la Ville de Metz exploite un certain nombre d'équipements structurants comme les gymnases, la halle d'athlétisme ou encore les piscines, mais cherche également à développer les équipements de plein air en accès libre, dans tous les quartiers, offrant ainsi la possibilité aux Messins de pratiquer près de chez eux et de manière libre une activité sportive.

Le groupe MGEN, dans le cadre de sa politique de prévention et de promotion du Sport Santé et à travers son dispositif Apiness (Activité physique Intergénérationnelle d'Extérieur pour le Sport et la Santé) vise à favoriser l'activité physique et sportive pour tous et à construire une dynamique partenariale large autour du sport santé, notamment avec les collectivités et les Universités :

- En facilitant l'accès à tous à des équipements extérieurs gratuitement ;
- En assurant la promotion d'une activité physique et sportive régulière ;
- En participant à l'éducation à la santé des citoyens.

Le groupe MGEN, acteur de santé historiquement très engagé auprès de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur a souhaité s'engager auprès de la ville de Metz en s'investissant sur des opérations liées notamment au développement du territoire à proximité des Universités. Le groupe MGEN souhaite ainsi accompagner la Collectivité dans sa volonté de mixité, d'intégration et d'insertion par le sport pour tous.

En accord avec les valeurs de son entreprise et dans le cadre du partenariat le liant à la Société AirFit, aménageur d'espaces de fitness de proximité en accès libre, le Groupe MGEN a ainsi choisi, pour 2020, de proposer de financer la création d'une aire de fitness sur le territoire de la Ville de Metz.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé la signature d'une convention de partenariat avec le groupe MGEN, jointe en annexe, pour l'aménagement d'une aire de fitness en bordure du Lac Symphonie, Boulevard Dominique François Arago, dans le quartier de Metz-Grigy-

Technopôle.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le projet de convention de partenariat avec le Groupe MGEN pour l'aménagement d'une aire de fitness, près du Lac Symphonie à Metz,

CONSIDERANT l'intérêt de la Ville de Metz de développer les pratiques sportives via l'aménagement dans les quartiers d'équipements de plein air en accès libre,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec le groupe MGEN, pour l'aménagement d'une aire de fitness, près du Lac Symphonie à Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
Commissions : Commission de Proximité et Cadre de Vie, Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 55 Absents : 0 Dont excusés : 0

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20201217-114965-DE-1-1
N° de l'acte : 114965

Délibération rendue exécutoire le 21 décembre 2020
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,